



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E20649

VALABLE JUSQU'AU 13/11/2024

ÉDITÉ LE 06/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1998
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
5 336

Raison sociale : BISANCON IVAN SARL

CHARPENTE
977 ROUTE DE SAINT ROCH
38380 MIRIBEL LES ECHELLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Téléphone : 04 76 06 29 95
Portable : 06 82 65 72 16

Fax : 04 76 06 47 48

Siret : 415 364 231 00019

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 03913

Site Internet : www.bisanconcharpentes.com
E-mail : i.n.bisancon@wanadoo.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 145415890

Responsabilité légale :
BISANCON IVAN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 145415890

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	23/09/2020
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	14/11/2020
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	23/09/2020
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	23/09/2020
3811 PROB	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	01/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/12/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.